

PROJET D'ÉTUDES EN ALLEMAGNE AVEC CDAB

 +228 96 35 53 07  www.cdabcompass.com

PRÉ-REQUIS

Pour être éligible au programme d'études en Allemagne, l'apprenant doit avoir au moins le baccalauréat, une licence ou un master.

INTÉRÊTS ET AVANTAGES

Etudier en Allemagne vous permet de bénéficier d'une prise en charge. Vous recevez une formation adéquate selon votre choix de parcours et à la fin de la formation vous serez directement inséré dans le système professionnel allemand.

LA LANGUE

• Cours de langue

La première clé pour accéder à une formation en Allemagne est le diplôme de langue niveau B1 ou B2. A cet effet, **CDAB COMPASS** vous offre des cours accélérés en allemand pour les niveaux A1, A2, B1, B2 avec des offres concurrentielles.

Frais d'inscription	Frais de cours (B2)	Frais d'examen
300.000 F CFA	420.000 F CFA	80.000 F CFA

LE PROJET D'ÉTUDES

Frais d'études dossier : 60000 FCFA. (déductible des frais d'accompagnement). On vous explique selon votre profil dans quelles conditions votre dossier sera éligible pour un accompagnement de projet d'études.

- Ouverture de dossier : **300.000 F CFA.**
- Inscription au cours de langue allemande (**niveau B2**).
- Recherche de l'école et préinscription du candidat.
- Quand le candidat a déjà le niveau B1, son inscription est validée par l'école après un entretien vidéo entre l'école et lui. L'entretien est organisé dans nos locaux après une bonne préparation préalable du candidat.
- Signature d'un contrat de formation emploi entre l'école et le candidat dans lequel sera indiqué le montant mensuel de la bourse.
- Passage au niveau B2 de la langue.

PROCEDURE VISA

- Montage du dossier Visa et demande du rendez-vous pour le visa. Ceci est une étape cruciale gérée par **CDAB COMPASS**.
- Préparation du candidat pour l'entretien à l'ambassade.
- Le candidat laisse son passeport à l'ambassade après l'entretien.

Frais d'insertion : 1.500.000 F CFA (payés avant dépôt du visa).

* Le candidat doit voyager avec 1000 EUROS, car la bourse vient à la fin du premier mois.

NB : Les frais d'accompagnement de prestation sont non-remboursables